

VŒUX DES CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE 2019

VOLLEY BALL NANTES

Demande de modification des dates de rencontres à cause d'un problème d'effectif limité à une par phase et par équipe

Défavorable : à l'encontre des règlements actuels

Organiser le tournoi de qualification aux championnats élites sur plusieurs plateaux et non plus sur une seule journée en début septembre

Plus de TQE

Maintenir le système de play-off pour la catégorie M17 Honneur mais annoncer plus tôt la formule aux clubs

Favorable sur le principe

Proposer une finale régionale M11 sous le même format que la catégorie M13 (1er de chaque département)

Favorable : attente confirmation réunion sportive

VENDRENNES VB

Le club de volleyball de Vendrennes voudrait proposer qu'il n'y ait pas de championnat Élite ou Honneur. Cette saison notre équipe M17F s'est difficilement qualifiée au championnat Élite et a eu une saison catastrophique avec des déplacements plus longs que la durée des matchs.

Pourquoi ne pas faire 2 poules géographique et en fin de saison prendre les 3 ou 4 premières équipes de chacune pour les faire jouer ensemble ce qui serait plus intéressant pour tout le monde car perdre 3 0 à chaque match n'est rien de motivant mais gagner 3 0 en 55mn n'apprend pas grand chose aux jeunes.

Voilà le vœu de Vendrennes.

Favorable : à voir avec les nouveaux projets sportifs

AIZENAY VOLLEY BALL

Nous souhaitons que vous reveniez sur la règle d'inscription d'une équipe jeune en tournoi élite, obligatoire et ce dès mi-septembre.

Il m'apparaît très compliqué pour un petit club de fournir une équipe de minimum 8 joueurs de même sexe que son équipe région. L'effectif définitif est souvent connu fin septembre, avec des anciens joueurs et très souvent des nouveaux n'ayant pas fait de volley. Comment leur dire : vous allez jouer directement en 6X6 avec des déplacements à Laval, ou le Mans. Il est bien plus facile dans une grosse structure, d'intégrer ces nouveaux au fur et à mesure.

Doit-on abandonner l'équipe région ? Nous nous posons la question...

Défavorable : voir nouveau projet DAF et sportive

Commission Régionale d'Arbitrage : tableau des cotisations : il est prévu actuellement une amende de 150 € pour non-respect du quota arbitral.

Comme prévu suite à la réunion du 09/03/2019 sur l'arbitrage, il faudrait un distinguo :

- Amende pour absence d'arbitre de couverture d'une équipe : 400 € (par comparaison : Nationale : 1521 €)
- Amende pour défaillance partielle du nombre d'arbitrages à rendre par équipe : 150 € (par comparaison Nationale : 405 €)

Favorable

Commission Régionale de Discipline :

Dans le cadre du projet jeune arbitre, et afin de protéger les jeunes arbitres, je souhaiterais que le nombre d'inscriptions au relevé réglementaire en cas de carton attribué par un jeune arbitre à un licencié senior soit doublé ! Ceci afin de prémunir les comportements exécrationnels qui découragent les jeunes arbitres de continuer dans leur fonction.

Concrètement, cela ne visera que les accompagnateurs (entraîneurs, adjoints, kinés ou médecins) d'une équipe jeune (pour rappel, il est prévu que les championnats Elite et Honneur M17 puissent être arbitrés par de jeunes arbitres, mais cela pourra s'appliquer à d'autres compétitions jeunes), ou une équipe senior qui est arbitrée par un jeune arbitre.

Exemple : l'entraîneur d'une équipe jeune prend un carton jaune par un jeune arbitre, ce qui génère une inscription au relevé réglementaire. Mais en tant qu'entraîneur, c'est doublé (donc 2 inscriptions), et comme le carton est mis par un jeune arbitre, c'est encore doublé, soit 4 inscriptions (et donc un match de suspension) !

Favorable